



ETAPES	DEROULEMENT ET OBJECTIFS
CANDIDATURE	<p>La personne doit renseigner un dossier de demande d'admission comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport médical récent et détaillé</li> <li>- Un dossier médical type (fourni par notre service) à renseigner</li> </ul> <p><b>A ENVOYER SOUS PLI CONFIDENTIEL au médecin coordinateur des ACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport social récent</li> <li>- Un dossier social type (fournir par notre service) à renseigner</li> </ul> <p><b>A ENVOYER PAR COURRIER au coordinateur de service</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une lettre de motivation (souhaitée mais non exigée)</li> </ul>
ETUDE DU DOSSIER	<p>Un courrier accusant de la réception de la demande est adressé systématiquement au travailleur social ayant soutenu la demande.</p> <p>Une présentation de la demande d'admission est faite à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire des ACT.</p> <p><u>2 cas possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La demande relève de la mission des ACT  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si une place est disponible : convocation à un entretien</li> <li>• Sinon, inscription du dossier en liste d'attente</li> </ul> </li> <li>- La demande ne relève pas de la mission des ACT  Une réponse négative est envoyée à la personne et au travail social ayant soutenu la demande</li> </ul>
PREMIER ENTRETIEN	<p>La personne est reçue successivement :</p> <p>Par le coordinateur de service qui fait le point sur sa situation sociale et lui présente le dispositif par le biais du livret d'accueil.</p> <p>Puis par le médecin coordinateur qui effectue une évaluation de l'adéquation entre ses besoins et le dispositif des ACT.</p>
SECOND ENTRETIEN	<p>Lors de cette rencontre, le résident signe son contrat de séjour, reçoit le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement ainsi que la convention d'hébergement et la convention médicale.</p> <p>Le coordinateur de service accompagne le résident dans son appartement.</p> <p>Il complète l'état des lieux du logement et met en place un calendrier des visites à domicile du premier mois (2 visites par semaine).</p>
PERIODE D'OBSERVATION (1 mois)	<p>Cette période a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluer la teneur de l'accompagnement permettant au résident de confirmer ou d'infirmer son choix</li> <li>- d'observer l'installation du nouveau résident dans son logement et de définir ses besoins avec lui.</li> </ul>
ELABORATION DU PROJET INDIVIDUALISE	<p>Il est élaboré à la suite de la période d'observation, par l'équipe et le résident.</p> <p>Ce projet individualisé mentionne les objectifs et moyens de l'accompagnement des 5 prochains mois. Il est réactualisé tous les 6 mois.</p> <p>Un exemplaire est remis au résident.</p>